

FINANCEMENT

Le fonds d'investissement de proximité (FIP) Entrepreneur Est, qui couvrira l'Ile-de-France, la Bourgogne et Champagne-Ardenne inaugure, avec Fonds d'investissement de Bretagne, un nouveau type de véhicule financier.

Les premiers fonds ouvrant droit à réduction d'ISF se lancent en régions

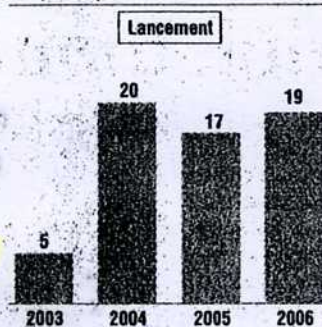
Le fonds d'investissement de proximité (FIP) Entrepreneur Est a été lancé en Bourgogne, Champagne-Ardenne et Ile-de-France par la société parisienne de capital investissement Entrepreneur Venture, avec la particularité d'être, après les fonds Nestadio V et VI du FIP Fonds d'investissement de Bretagne, l'un des tout premiers produits financiers ouvrant droit à une réduction d'impôt sur la fortune (ISF).

Depuis le vote, en juillet, du «paquet fiscal», la moitié des sommes investies via des FIP dans des entreprises régionales peut être déduite de l'ISF, dans la limite de 10.000 euros. A condition toutefois que le fonds investisse un minimum de 20 % de ses actifs dans des sociétés de moins de cinq ans, et de 60 % dans des PME non cotées, situées dans une à trois régions contiguës.

Globalement, «la plupart des intervenants attendent des clarifications de l'administration fiscale avant de se lancer», souligne Renaud du Lac, coprésident du groupe de travail de l'Association française des investisseurs en capital (Afic) sur les FIP. Plusieurs questions restent en effet en sus-

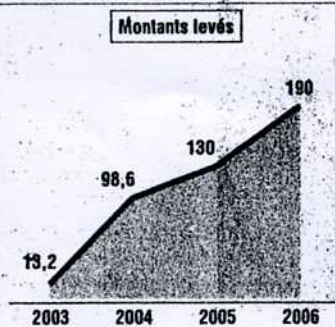
Les fonds d'investissement de proximité en France

En nombre par an



• Les Echos. / Source : AFG-AFIC

En millions d'euros par an



pens. La réduction d'ISF portera-t-elle uniquement sur les sommes investies dans les PME de moins de cinq ans, ou sur tous les investissements régionaux ? Portera-t-elle sur les augmentations de capital, comme le laisse entendre la loi, ou sera-t-elle élargie aux rachats d'actions et aux obligations convertibles ? Bref, «c'est un produit complexe et il n'est pas évident que la réduction d'ISF soit significative à l'arrivée», poursuit Renaud du Lac.

Les nouvelles attributions du FIP devraient toutefois entraîner un regain d'intérêt pour un pro-

duit qui a connu de bons débuts depuis son lancement fin 2003. Selon l'AMF, il s'en est déjà créé 61, et seul le Limousin n'est pas encore couvert.

Forte demande

En 2006, les montants levés ont atteint 190 millions d'euros, affirme l'Association française de la gestion financière (AFG), et «il y a encore des marges de croissance importantes», confirme Renaud du Lac. Pour Florent de Kersaunon, du Fonds d'investissement de Bretagne, «cela devrait nous permettre d'attirer une nouvelle caté-

gorie de souscripteurs, de monter en gamme».

«Il y a une forte demande des contribuables à l'ISF et la volonté de créer des fonds dans les équipes de gestion, estime Ephraïm Marquer, directeur de l'AFG. Beaucoup devraient voir le jour fin 2007-début 2008.» Notamment pour pouvoir lancer la souscription avant les prochaines déclarations d'ISF, en juin prochain. La localisation des nouveaux FIP pourrait se calquer sur celle des assujettis à l'ISF, largement concentrés en Ile-de-France et sur la Côte d'Azur. «Mais les FIP constituent surtout un produit attractif pour les ISF petits à moyens, car l'exonération maximum atteindra dans les faits entre 5.000 et 6.000 euros», tempère Ephraïm Marquer.

Si les FIP sont ouverts à des partenariats public-privé, l'apport des collectivités locales devrait rester marginal. «Il ne faut pas compter sur elles pour lever 20 millions d'euros», affirme ainsi Philippe Adnot, président du conseil général de l'Aube et membre de la commission des Finances du Sénat, à l'origine de l'amendement «FIP ISF».

VINCENT DE LONGUEVILLE